

## **Les premières doctresses de la Faculté de médecine de Paris (1870-1900) : des étrangères à plus d'un titre !**

**Pierre Moulinier**

Si le rôle de l'école dans l'émancipation des femmes et les modalités de l'accès des femmes à l'enseignement supérieur sont aujourd'hui bien connus, la place des étudiantes étrangères dans l'évolution du statut social des femmes en France n'a guère été mise en valeur. L'histoire des étudiants en France à l'époque contemporaine, et en particulier celle des étudiantes (Lécuyer 1996, Christen-Lécuyer 2000, Moulinier 2002) ou celle des migrations étudiantes (Manitakis 1997, Manitakis 2000, Moulinier 2003), n'en sont d'ailleurs qu'à leurs débuts.

Après avoir consacré un livre à décrire dans le détail la population étudiante des facultés parisiennes au XIXe siècle (Moulinier 2002), j'ai été incité à mettre l'accent sur la question des étudiants étrangers à Paris du fait de ma participation au réseau européen de chercheurs sur les migrations étudiantes en Europe (1870-1939) créé en 2000 par Natalia Tikhonov (Genève) et Hartmut Rüdiger Peter (Halle). L'un des objectifs de ce réseau est d'étudier le « marché universitaire » dans le continent européen et donc les questions posées par l'afflux d'étrangers dans les facultés des pays les mieux dotées du point de vue universitaire. Dans ce cadre, j'ai focalisé mon attention sur les étudiants étrangers reçus docteurs en médecine à Paris au XIXe siècle, et cela pour trois raisons :

- c'est à la Faculté de médecine que se retrouvent tout au long du siècle le plus d'étrangers et singulièrement d'étrangères ;
- la médecine est la seule profession ouverte de manière relativement libérale aux étrangers, qui peuvent théoriquement exercer en France, les professions juridiques, l'enseignement, la recherche étant réservées aux « nationaux » ;
- enfin, les archives de l'ancienne Faculté de médecine de Paris, versées comme celles des autres Facultés aux Archives nationales (série AJ/16), comportent un corpus exceptionnel qui n'existe pas pour d'autres catégories de diplômés, sauf pour les diplômés en pharmacie : les dossiers individuels, classés par année de réception, des étudiants ayant obtenu le titre de docteur en médecine à Paris de 1807 à nos jours (les dossiers les plus récents se trouvent au centre des archives contemporaines de Fontainebleau). Cela m'a permis de recenser systématiquement les étudiants et étudiantes étrangers ayant obtenu le doctorat parisien entre 1807 et 1905<sup>1</sup>. J'y ai ajouté le corpus des étudiantes françaises, ce qui me permet d'esquisser ici un portrait en groupe des premières dames ayant obtenu le titre envié de docteur en médecine de la faculté de Paris.

### **1. Les premières femmes reçues docteurs à Paris**

La première femme reçue à Paris est une Anglaise, Miss Elisabeth Garrett, née à Londres en 1836 et qui obtient le doctorat en 1870. La première Française est Madeleine Gébelin, née en 1842 dans le Gard, devenue Mme Brès, reçue en 1875 à l'âge de 33 ans. Son inscription à la Faculté de médecine de Paris en 1868 après avoir décroché le baccalauréat ès sciences, intervient au terme d'un combat romanesque (Charrier 1931, p. 289-290). L'accord de son mari, Adrien Brès, est accordé le 24 octobre 1868 devant le maire du 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris alors qu'elle est âgée de 26 ans. Entre 1870 et 1900, plus de 200 autres femmes ont été

---

<sup>1</sup> La réglementation des archives françaises interdit l'étude des données individuelles concernant des personnes susceptibles d'être encore vivantes, d'où le terme fixé à l'année 1905.

*Ne pas citer sans accord de l'auteur*

intronisées docteurs en médecine<sup>2</sup>. A la Faculté de médecine comme dans les autres établissements, les femmes représentent une minorité et les doctresses une infime minorité<sup>3</sup>.

Années	Nombre d'étudiants inscrits	Nombre d'étrangers inscrits	Nombre de femmes inscrites	Nombre de docteurs reçus	Nombre d'étrangers reçus	Nombre d'étrangères reçues	Nombre de Françaises reçues	Nombre de femmes reçues
1870				285	31	1		1
1871				224	19	1		1
1872				497	29			
1873				503	37			
1874				496	42			
1875				467	38		1	1
1876				499	25			
1877				452	25	4		4
1878	1631			500	35	2		2
1879	1560			578	54		1	1
1880	2997			491	39	1		1
1881	2776			470	37	1		1
1882	3043			397	38	1		1
1883	2974			475	41	3	1	4
1884	4378			389	41	5	2	7
1885	4223			379	45		1	1
1886	3842			329	31			
1887	3955			362	50	4	1	5
1888	4158		114	373	66	3		3
1889	4241			379	28	5	2	7
1890	4319	822	138	384	73	19		19
1891	3050	573	102	372	48	4		4
1892	3464	663	113	371	53	9	1	10
1893	3634	662	115	441	76	11	1	12
1894	4205	766	161	550	71	8	1	9
1895	4369	802	172	573	75	14	1	15
1896	4044	749	151	615	75	11	1	12
1897	3936	657	135	633	107	13	3	16
1898	3971	546	191	685	86	10	2	12
1899	4072	486	175	689	66	18	3	21
1900	3925	478	179	671	57	25	6	31
Total				14529	1538	172	28	201

Le poids des étudiants étrangers inscrits à la Faculté de médecine n'est cependant pas négligeable à la fin du XIXe siècle, en moyenne 16,75 % entre 1890 et 1900. Dans ce nombre, les femmes ne représentent que 3,8 % de l'effectif. La situation est différente lorsque l'on ne considère que les étudiants reçus au doctorat. Les étrangers reçus entre 1870 et 1900 représentent 10,6 % de l'effectif et les femmes françaises et étrangères 1,4 %. Dans ce corpus, à l'inverse des hommes, les étrangères l'emportent nettement sur les Françaises (170, soit 84,5 %, contre 31) et ce n'est qu'avec la Grande Guerre que la tendance s'inverse. Cette sous-représentation des Françaises s'explique autant par une forte demande d'études des étrangers des deux sexes que par l'organisation des études secondaires féminines en France, qui ne conduisent pas au baccalauréat, le diplôme exigé à l'entrée dans l'enseignement supérieur. A quoi s'ajoute la réticence des familles bourgeoises françaises à voir leurs filles s'inscrire en faculté.

Les doctresses étrangères sont en grande partie des Russes, ce qui les différencie de l'ensemble des étrangers reçus à la même époque. Parmi elles, les juives sont relativement nombreuses (on peut en repérer une trentaine au moins en prenant en compte leur patronyme ou leur prénom). Plutôt que de Russes, il convient d'ailleurs de parler de sujets de l'Empire

<sup>2</sup> Le corpus présenté ici comportent 201 noms, mais il faut malheureusement préciser qu'il comporte des lacunes, dont la moindre n'est pas l'absence de la fiche de Blanche Edwards, la première femme interne avec Augusta Klumpke. Pour l'année 1872, il manque les noms commençant par A, B et C.

<sup>3</sup> Les statistiques sur les étudiants étrangers ne sont régulières qu'à partir de 1890.

des tsars, car les nationalités y abondent : parmi les femmes de notre échantillon, on relève beaucoup de Polonaises – qui tiennent d'ailleurs souvent à se faire inscrire comme telles au secrétariat de la faculté -, mais aussi des Baltes, des Ukrainiennes, des Allemandes, etc. Parmi les doctresses qui s'établissent à Paris, on relève bon nombre de Polonaises.

Proportion des nations ou sous-continent représentés parmi les docteurs étrangers (1870-1900)

	Russie Pol	Roumanie	Serbie	Bulgarie	Egypte	Turquie	USA Canada	Amérique latine	Autres
Ensemble	23,33 %	13,48 %	1,26%	1,38 %	2,76 %	9,9 %	3,86 %	19,06 %	24,97 %
Femmes	85,3 %	3,5 %	1,2 %	-	-	0,6 %	2,9 %	-	6,5 %

Les raisons de leur présence sont autant les restrictions imposées aux juifs dans l'accès à l'enseignement supérieur dans l'Empire russe après 1887 que les difficultés pour les diplômées russes d'exercer dans leur pays. La fermeture des cours libres d'enseignement supérieur pour femmes à l'Académie de médecine de Saint Petersburg en 1862 provoque l'émigration des premières étudiantes russes vers Zurich en 1864 (Tikhonov 2000). Lorsqu'en 1870, les diplômes obtenus à Zurich par les femmes sont, de par un oukase du Tsar, non reconnus en Russie pour exercer, il se produit une émigration féminine russe vers les autres facultés de médecine, notamment vers Paris. Un Institut féminin de médecine n'est créé à Saint Petersburg qu'en septembre 1897.

L'âge de réception de ces étrangères est relativement élevé : en moyenne, 30,37 ans. Cet âge est supérieur à celui des étudiants français qui est alors de 27-28 ans, selon mes travaux personnels.

Age de réception au diplôme

	22-25 ans	26-30	31-35	36-40	41 ans et plus
Nombre	34	85	49	26	7
%	16,9 %	42,3 %	24,4 %	12,9 %	3,5 %

Durée des études

	1 à 4 années	5 à 7 années	8 à 10 années	11 à 13 années
Nombre	34	114	49	4
%	16,9 %	56,7 %	24,4 %	2 %

Cela s'explique par la durée des études – en moyenne, 6,26 années, ce qui est supérieur à la durée théorique des études médicales qui est de quatre années, mais inférieur à celle des études des Français qui, selon mes recherches, est en moyenne de 7 à 8 années. Les étudiants français commencent leurs études plus tôt que les étrangers, mais ils doivent inclure dans leur cursus les années du baccalauréat dont sont exempts les étrangers et pour certains les années d'externat voire d'internat et le service militaire. L'âge plus élevé des étrangères s'explique sans doute aussi par des études antérieures plus longues dans leur pays et par les formalités indispensables pour s'expatrier.

Nous avons la chance de posséder l'indication de la profession des parents ou de leur situation démographique pour 162 doctresses (80,6 % du corpus). Parmi elles, 14 (8,6 %) sont des orphelines, ce qui est une situation assez fréquente y compris chez les Français ; 30 (10,5 %) ont une mère veuve dont 12 sans profession ; les professions du père ou de la mère veuve sont assez analogues à celle que j'ai mises en valeur pour les Français (Moulinier 2002) : 12 rentiers, 24 propriétaires, 18 négociants, 15 commerçants, 6 fabricants, soit des professions de rente ou économiques ; les filles de médecin ou de pharmacien sont peu nombreuses : 9 (5,5 %), de même que les filles de membres de l'enseignement (11, soit 6,8 %), de fonctionnaire (7) ou d'employé (7) ; pour le reste, on trouve dans le corpus 5 clercs dont un rabbin, 5 officiers, 3 avocats, un maire, un écrivain public à Paris, une boulangère, un agent d'affaires,

un banquier, un orfèvre, un ingénieur, un voyageur de commerce, deux musiciens, un artiste peintre, deux architectes.

La majorité des étudiantes russes ont habité dans le quartier Glacière-Arago-Saint-Marcel-Port-Royal, et notamment dans la rue Flatters, quartier où s'est implantée une importante colonie russe. Ils y trouvent des hôtels, des restaurants où l'on mange pour 9 sous, seulement le midi (Fabrègue 1898), une bibliothèque russe au 20 rue de la Glacière.

## **2. Un accueil réservé dans la communauté universitaire et médicale**

Tout au long du XIXe siècle, l'accueil des étudiants étrangers dans les facultés françaises est extrêmement libéral et, depuis le décret du 19 ventôse an XI (10 mars 1803), l'exercice de la médecine est accordé aux titulaires du doctorat sans distinction de nationalité. L'article 4 énonce que « le gouvernement pourra, s'il le juge convenable, accorder à un médecin ou à un chirurgien étranger et gradué des universités étrangères, le droit d'exercer la médecine ou la chirurgie sur le territoire de la République ». Un arrêté du 8 septembre 1827, qui n'a jamais été rapporté, impose aux docteurs reçus à l'étranger de « subir les mêmes examens que les élèves des facultés de médecine françaises ». En 1836, ils doivent comme les Français passer le baccalauréat ès lettres, mais un arrêté du 24 juillet 1840 admet qu'ils en soient dispensés s'ils peuvent produire avant de s'inscrire « les certificats d'études et d'examens ou autres actes exigés dans leur propre pays (...) après que lesdits certificats auront été reconnus par délibération expresse de la Faculté équivalents au diplôme français de bachelier ès lettres (...). Les étrangers ainsi admis à prendre des inscriptions dans une Faculté de France seront assujettis à la même discipline et aux mêmes conditions d'examen que les élèves nationaux ». Désormais, les étrangers ne sont admis à la Faculté que s'ils obtiennent une dispense du baccalauréat parce qu'ils possèdent un titre équivalent. La loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine précise que « nul ne peut exercer la médecine s'il n'est muni d'un diplôme de docteur en médecine » ni être dentiste « s'il n'est muni d'un diplôme de docteur en médecine ou de chirurgien dentiste ». Dans son article 5, il est exigé des médecins, chirurgiens dentistes et sages-femmes diplômés à l'étranger d'avoir obtenu le titre français pour exercer en France. L'article 28 précise toutefois que les médecins et sages-femmes venus de l'étranger et autorisés à exercer leur profession avant l'application de la loi « continueront à jouir de cette autorisation dans les conditions où elle leur a été donnée »<sup>4</sup>. Le décret du 25 juillet 1893 complète la loi de 1892 en précisant que les médecins pourvus d'un diplôme étranger pourront obtenir une dispense partielle ou totale des examens exigés pour le doctorat ; ces dispenses seront accordées par le ministre après avis de la Faculté compétente et du comité consultatif de l'enseignement public.

La question du baccalauréat et des titres étrangers équivalents entretient une polémique constante dans la seconde moitié du XIXe siècle. C'est d'ailleurs parce que le baccalauréat n'est pas ouvert aux jeunes filles françaises qu'elles sont bannies des études supérieures. En ce qui concerne les étrangers et les étrangères, le problème des équivalences ne cesse de poser problème. Dès le Second Empire, on s'inquiète de la croissance du nombre de médecins étrangers souhaitant exercer en France. Mais c'est sous la IIIe République que le débat sur l'admission des étrangers à la Faculté de médecine s'envenime. En cause, la trop grande facilité accordée en matière d'équivalences du baccalauréat. Le doyen de la Faculté de médecine Brouardel, le plus hostile à un accès libéral des étrangers dans sa Faculté, ne cesse de craindre un excès d'étrangers dans son établissement et reproche implicitement aux

---

<sup>4</sup>AN, AJ16 6496.

Facultés des lettres et des Sciences d'accorder trop facilement les exemptions ou les équivalences du baccalauréat. Selon lui, « nombre d'étrangers qui viennent subir à Paris les épreuves du doctorat s'établissent en France ; ils recueillent les avantages que confère le diplôme sans avoir supporté les charges qui pèsent sur nos nationaux »<sup>5</sup>. En 1889, il réitère ses critiques devant la même instance<sup>6</sup> : « L'opinion des étudiants français, déclare-t-il, est généralement contraire aux équivalences ; ils sont persuadés qu'elles sont concédées avec trop d'indulgence et que, par suite, elles créent un avantage aux étrangers qui concourent pour l'internat avec eux. » Le doyen remarque toutefois : « Un intérêt supérieur fait désirer au gouvernement français d'attirer les étudiants étrangers qui, munis de grades obtenus dans nos écoles, iront ensuite porter dans leur pays des idées françaises et contribuer « ainsi au développement de notre influence ». S'il concède que, sur les 729 étudiants étrangers à la Faculté de médecine, la plupart retourneront dans leur pays, il ne peut s'empêcher d'ajouter : « Il n'y a de réserve à faire que pour quelques étudiants russes, hommes et femmes, auxquels soit leurs opinions politiques soit les règlements de l'exercice de la profession médicale en Russie pour les femmes, fermeront les portes de leur pays »<sup>7</sup>. En 1893, il rappelle l'hostilité des étudiants en médecine à l'égard des étrangers : selon lui, quelques-uns savent à peine le français, d'autres « sont les adversaires de nos étudiants dans les examens et les concours, ne sont pas tenus au service militaire ; ils ont des loisirs ; ils priment nos élèves et lorsqu'ils s'installent à Paris, ils accaparent la meilleure clientèle »<sup>8</sup>.

Les dispenses ou équivalences obtenues par les Russes, notamment les jeunes filles, sont fréquemment critiquées. En 1886, le même doyen Brouardel cite deux exemples de diplômes de bas niveau produits par un « sujet russe » pour bénéficier de l'équivalence du baccalauréat et être dispensé de 16 inscriptions (soit 4 ans d'études) : le certificat d'études de l'Ecole de commerce d'Odessa et le diplôme de docteur en médecine de la faculté d'Heidelberg. Selon le doyen, « ces études n'ont aucun caractère classique et sont insuffisantes pour la France »<sup>9</sup>. En 1897, Brouardel critique « les étudiants étrangers qui, au lieu de produire des diplômes de Strasbourg, de Vienne ou de Berlin, dont la valeur est réelle, produisent des brevets de docteur délivrés par des Universités de second ou de troisième ordre ; le cas se produit en ce moment pour un candidat qui, à 21 ans, est 5 fois docteur dans les Universités de l'Amérique du Sud »<sup>10</sup>. Une ancienne étudiante française de la Faculté de Paris, la première interne, Blanche Edwards-Pilliet, reconnaît des abus (Paquet-Mille 1891, p. 7-8) : à propos des équivalences, elle remarque dans une interview que les titres fournis par les étrangères « ne sont pas toujours examinés avec la rigueur nécessaire et donnent lieu à l'admission de quelques étrangères qui laissent à désirer sous le rapport de l'éducation et de l'instruction. Ceci a jeté un certain discrédit dans le corps médical sur les étudiantes étrangères, discrédit injuste et qui ne doit pas d'ailleurs retomber sur les étudiantes françaises, égales aux hommes dans leurs titres préliminaires. »

La question sous-jacente à ces interrogations est, à en croire le doyen de la Faculté de médecine, le nombre excessif d'étrangers qui ouvrent un cabinet en France, et notamment à Paris. Les doctresses russes y sont quasiment obligées par le fait qu'elles ne peuvent exercer dans leur pays sans repasser des examens : « une fois reçues docteurs en médecine à l'étranger, (elles) doivent subir à nouveau à Saint Petersburg des examens dits d'Etat qui se

---

<sup>5</sup> AJ16 2554.

<sup>6</sup> AJ16 2558.

<sup>7</sup> AN, AJ16 2558.

<sup>8</sup> AN, AJ16 2562.

<sup>9</sup> AN, AJ16 2553.

<sup>10</sup> AN, AJ16 2572.

composent de 14 épreuves successives en l'espace de six semaines. » (Fontanges 1901, p. 144). Cette crainte d'un excès d'installation d'étrangers pousse le conseil de l'Université à classer les étudiants étrangers en fonction de leur projet professionnel. Dans sa séance du 1<sup>er</sup> avril 1896, le conseil de l'Université propose de distinguer quatre groupes en leur sein : « le premier, qui compte près de la moitié de ces étrangers, comprend les étudiants qui n'ont pas encore commencé leurs études médicales, qui ne sont pas admis pour des raisons quelconques à les faire dans leur pays, qui ne pourront pas retourner parce que l'exercice leur serait interdit. Le second comprend ceux qui ont terminé leurs études médicales, qui possèdent un diplôme de docteur et qui viennent demander le diplôme français. Le troisième comprend ceux qui, étant en cours d'études, demandent l'assimilation de leurs études à celles qui sont faites en France et veulent obtenir le diplôme français. Le quatrième enfin comprend les étudiants ou les docteurs étrangers qui ne demandent aucun diplôme, mais désirent se perfectionner dans des études particulières, médecine opératoire, microbiologie, névropathie, hygiène, médecine légale, etc. La commission propose de traiter les étudiants du 1<sup>er</sup> groupe comme des étudiants français, en ne leur accordant aucune dispense. Pour ceux des autres groupes, « il est de l'intérêt national que ceux qui viennent étudier en France (...) soient reçus largement, que tous les moyens soient mis à leur disposition pour compléter leur instruction ». La circulaire ministérielle du 21 juillet 1896 établit une distinction entre les étudiants étrangers qui ont l'intention de s'établir en France et ceux qui retourneront dans leur pays d'origine : pour les premiers, il est juste de les astreindre aux mêmes conditions d'études que les étudiants nationaux ; pour les autres, on continuera de leur accorder comme par le passé et plus largement encore la dispense du baccalauréat français en vue de l'inscription et ils devront exprimer leurs intentions au secrétariat de la Faculté au moment de leur première inscription.

Afin de ne pas leur imposer d'épreuves inutiles, il est proposé de créer un diplôme universitaire ne donnant pas le droit d'exercer en France. Cette proposition toutefois n'est pas sans poser problème. Certains professeurs objectent en 1896<sup>11</sup> que cela « aurait pour effet d'établir deux grades de valeur différente, dont le second pourrait être frappé de défaveur. » A quoi certains membres du conseil des facultés répliquent « que les conditions d'obtention du diplôme actuel n'étant pas les mêmes pour les nationaux et pour les étrangers, il semble logique que la différence soit marquée dans la valeur du doctorat. » La différence en question tient au fait que les étrangers ne sont pas astreints au service militaire et qu'ils obtiennent facilement la dispense du baccalauréat. Le professeur de droit Bufnoir pense que ce nouveau titre n'aura aucun succès : selon lui, les étudiants étrangers rechercheront les titres actuels en raison de leur valeur et refuseront le titre nouveau s'il n'est pas l'équivalent d'un titre *honoris causa*. Pour le Préfet de la Seine Poubelle présent exceptionnellement à la séance du conseil de l'Université du 27 janvier 1896, « la France a intérêt à rayonner sur les autres nations et à étendre son influence au dehors par les jeunes savants qui sont venus prendre leurs diplômes dans nos universités. Ce serait compromettre leur influence que d'amoindrir la valeur de leur grade. »

En dépit de ces réserves, les universités obtiennent en 1897 l'autorisation de délivrer des titres purement scientifiques, dits diplômes d'Université. Un arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1898 crée le doctorat de l'université de Paris. Cette création ne calme pourtant pas la polémique : certaines critiques expriment la crainte que les étrangers ne pouvant plus solliciter le diplôme d'Etat iront s'inscrire dans les universités concurrentes de Berlin, Halle, Bonn, Leipzig, Londres ou Vienne, plus accueillantes. Les conseillers de Paris Astier et Dubois demandent que le conseil

---

<sup>11</sup> AN AJ16 2570.e

de l'Université de Paris fasse tous ses efforts pour retenir à Paris les étudiants étrangers en médecine. En 1902, il est fait état d'une campagne américaine contre le DU français : selon un article du 24 octobre du journal *The Nation*, ce diplôme serait un grade « dont l'obtention a été rendue aussi facile que possible afin qu'il pût avoir une valeur commerciale qui lui permît de faire concurrence au doctorat allemand »<sup>12</sup>. Afin de ne pas exclure les titulaires du DU désireux de devenir docteur d'Etat, un décret du 29 décembre 1906 précise que les étudiants et les médecins étrangers admis à postuler le diplôme universitaire pourront, en cas de naturalisation ultérieure et après avis de la commission de médecine et de pharmacie du comité consultatif de l'enseignement public, être admis à postuler le doctorat d'Etat à condition de justifier du baccalauréat ou du grade de licencié ès sciences. Le diplôme universitaire de médecine connaîtra un succès mitigé : il compte 25 titulaires en 1908 (15 Russes dont 11 femmes, un Persan, un Canadien, 5 Turcs, un Argentin, un Guatémaltèque et un Grec) ; en 1909, 26 étrangers reçoivent ce diplôme dont 15 Russes (13 femmes), 3 Persans, 2 Turcs, 2 Espagnols, un Anglais, un Uruguayen, un Grec et un Argentin<sup>13</sup>.

### **3. Les déboires de la candidate au doctorat et à l'internat**

Dans ces débats, il convient de remarquer que la question des étrangères ne se pose pas : elles sont soumises aux mêmes exigences que les étrangers hommes. En général, les universitaires n'expriment pas ouvertement de réticences à leur égard et font montre d'un relatif libéralisme. Ainsi, le rapport du conseil général des facultés pour 1885-1886 indique : « Nous pouvons dire (...), à propos de l'admission des femmes aux études d'enseignement supérieur, que la Faculté de médecine et la Faculté des lettres, où elles sont en assez grand nombre, se sont épargné toutes discussions philosophiques sur les droits des femmes et sur leurs aptitudes. M. le doyen de la Faculté de médecine pense qu'il faut laisser l'expérience se poursuivre. A la Faculté des lettres, presque toutes les étudiantes se destinent à l'enseignement des langues vivantes ; elles sont très laborieuses, et M. le doyen a constaté "avec plaisir", dans le rapport qu'il a lu au conseil, que quatre d'entre elles, qui s'étaient fait remarquer par leur assiduité et leur zèle, ont subi avec succès les épreuves du concours ». En ce qui concerne le laxisme en matière d'équivalences, le rapport de 1887-1888 constate que l'immatriculation des jeunes filles russes continue à se ralentir grâce à l'application de la circulaire du 1<sup>er</sup> décembre 1885 qui exige un examen complémentaire en lettres et en sciences lorsque les certificats produits en vue des équivalences des études classiques sont reconnus insuffisants. Dans l'interview citée de 1891 (Paquet-Mille 1891), Blanche Edwards affirme que les femmes reçoivent un excellent accueil de la part du personnel enseignant de la faculté, « beaucoup de bienveillance dans les bureaux qui (leur) donnent tous renseignements utiles », et un « empressement des employés de l'Ecole, de la bibliothèque et des musées. » Souci de ne voir que le positif des choses ? « Avec les collègues masculins, ajoute-t-elle, les femmes rencontrent le respect auquel elles ont droit et beaucoup de bonne et franche camaraderie. »

La bienveillance des professeurs de faculté et des autorités universitaires n'est pas en fait partagée par l'ensemble des médecins et des étudiants français. Blanche Edwards reconnaît d'ailleurs (*ibid.*, p. 10-11) : « Parmi les confrères de sexe masculin, il se forme deux groupes : les hostiles, comptant le plus grand nombre de médecins de quartier, un peu âgés, et même pas mal de jeunes ; les favorables, au nombre desquels nous avons l'honneur de compter bon nombre de professeurs à l'Ecole de médecine, de médecins et de chirurgiens des hôpitaux les plus connus, et surtout presque tous ceux qui ont eu des femmes étudiantes dans leur service, un certain nombre de jeunes docteurs, des collègues, camarades d'études des femmes ; enfin

---

<sup>12</sup> A AJ16 2577.

<sup>13</sup> AN AJ16 6498.

les indifférents, c'est le plus grand nombre, qui prennent parti, suivant que les circonstances les ont mis en rapport avec des docteurs femmes qui font honneur ou non à leur cause. »

A la Faculté des lettres, les incidents provoqués au cours de Larroumet à la Sorbonne le 17 février 1893 par la présence des étudiantes font grand bruit. Ce chahut n'était pas dirigé contre le professeur, mais « s'adressait au public féminin auquel les étudiants ne pardonnent pas d'envahir l'hémicycle, d'occuper les trois-quarts des gradins et de détenir des places qu'ils considèrent comme leur appartenant ». Ils demandent qu'on les mette dans les tribunes ou qu'on leur refuse l'accès aux cours. A propos de ces incidents, M. Duclaux, professeur à la Faculté des sciences, jugera devant le conseil des facultés regrettable d'écarter toutes les femmes « car il en est, françaises ou étrangères, qui viennent s'instruire » ; il suggère qu'on donne à celles-ci une carte nominative d'admission<sup>14</sup>.

Edmée Charrier (Charrier 1931) raconte l'arrivée à la Faculté de droit en 1884-1885 des premières étudiantes, notamment celle qui sera la première licenciée en droit en 1887, la Roumaine Sarmiza Bilcescu : « "Les dames n'entrent pas", disait l'huissier. Devant la protestation, le conseil des professeurs est saisi et donne l'autorisation à une faible majorité ; le doyen Beudant vote contre. » Melle Chauvin, licenciée en droit en 1890, deviendra en 1900 la première avocate française. Edmée Charrier (Charrier 1931, p. 157) raconte qu'elle se rend aux cours accompagnée de sa mère : « Réservée et simple, l'étudiante – car elle était seule de son espèce – arrivait toujours quelque minute avant l'ouverture et prenait place - "sa place" – dans le grand amphithéâtre sur la première travée, à gauche du professeur. »

A la Faculté de médecine, la même Edmée Charrier (p. 291-292) signale que les premières femmes sont accueillies par « des cris d'oiseaux et des pommes cuites ». « Les femmes, raconte-t-elle, étaient assujetties à un règlement spécial. Au sortir du secrétariat où elles venaient de s'inscrire, elles recevaient l'ordre de passer chez le doyen. Là, un discours paternel – mais bien senti – leur montrait combien leur cas était exceptionnel et les invitait à ne jamais se départir vis-à-vis de leurs camarades de la plus sévère correction. » Un récit de l'Entre-deux-Guerres (Bertheaume 1923) évoque l'ambiance de la Faculté de médecine lors de l'arrivée des premières étudiantes : « A l'époque, les étudiantes commettaient souvent l'erreur, par les allures et la tenue, de ressembler physiquement à leurs rivaux : cheveux coupés, lunettes qui voilaient de grands yeux rêveurs, costumes masculinisés » ; les étudiantes russes « affectionnaient particulièrement ce genre et leur langage sincère, mais souvent dépourvu des finesses de la langue française, en mécontentant leurs camarades, rendait ceux-ci plus agressifs que disposés au marivaudage » ; pendant les cours, « les étudiantes étaient priées de se tenir au rez-de-chaussée de l'hémicycle sous la protection – et aussi sous la surveillance – de leur professeur », ce qui attirait les huées et les quolibets des carabins ; « le calme ne revint que le jour où les étudiantes – se passant de l'autorisation préalable – allèrent s'asseoir sur les gradins. »

En 1881 commence la bataille pour l'accès à l'externat, puis à l'internat des femmes (*50 ans de féminisme* 1921). Le combat est mené par Blanche Edwards, fille d'un médecin américain de Neuilly, assistée de sa mère, de professeurs de la Faculté et de membres du conseil municipal de Paris, et par l'Américaine Augusta Klumpke, qui a fait deux ans de stage hospitalier en 1879-1880 dans le service du Professeur Hardy où elle a fait la connaissance de Déjerine, son futur mari. Le refus de l'Assistance Publique (qui a la charge de l'externat et de l'internat des hôpitaux de Paris), au motif que le concours est réservé aux « étudiants » au masculin, est renforcé par une pétition comportant 90 signatures d'internes et par l'appui d'un

---

<sup>14</sup> AN AJ16 2562.

certain nombre de médecins et de chirurgiens des hôpitaux. La presse prend part à la polémique et, selon Edmée Charrier (p. 89), l'opinion publique était plutôt favorable aux postulantes. Après 18 mois de luttes, les deux postulantes Blanche Edwards et Augusta Klumpke sont admises au concours de 1882. La bataille pour l'internat s'ouvre alors, tout aussi difficile : on argue pour refuser le manque de force physique, la pudeur des malades, l'ambiance de la salle de garde, le risque d'un abaissement du niveau des études. Les internes y sont particulièrement hostiles et une effigie de Blanche Edwards est brûlée au bal Bullier lors du concours des internes après une manifestation de carabins sur la place de l'Hôtel de Ville aux cris de « conspuez Blanche ! ». A la Société des médecins des Hôpitaux, quatre sociétaires seulement sont favorables, tout comme à la Société de chirurgie, alors que tous les professeurs de la Faculté des sciences y sont favorables ainsi que de grands noms de la médecine (Charcot, Vulpian, Wurtz, Potain, etc.) et, paraît-il, Michelet. Une pétition en faveur des femmes signée par quarante deux médecins et professeurs est adressée au conseil municipal et au préfet de la Seine. En septembre 1884, sur ordre du ministre de l'Instruction publique Paul Bert, le conseil de surveillance de l'Assistance Publique de Paris accorde aux femmes externes l'autorisation de passer le concours de l'internat, ce qui suscite de vives critiques dans la *France médicale*. Reçues au concours d'octobre 1885, Augusta Klumpke et Blanche Edwards deviennent internes provisoires. En 1887, seule Augusta Klumpke est nommée interne titulaire, le rang de Blanche Edwards ne lui permettant pas d'accéder à l'internat titulaire (elle est jugée ensuite à 28 ans trop âgée pour repasser le concours). Un comité d'étudiants et de docteurs « féministes » organise un banquet en l'honneur des deux premières femmes internes. On notera que, sur les 201 doctoresses, on compte 41 externes et seulement trois internes, l'élite de la médecine à l'époque : Mmes Klumpke-Déjerine et Wilbouchewitch-Nageotte, Dorothée Chellier, qui a été interne à la Faculté d'Alger, auxquelles il faut ajouter Blanche Edwards-Pilliet.

Moins connue, l'affaire Bonsignorio est significative. Camille Bonsignorio, née en 1866 en Cochinchine française d'un père officier de marine et reçue docteur en 1897, a sollicité en juillet 1898 de la Faculté de médecine l'autorisation d'y ouvrir un cours libre d'ophtalmologie. La demande ayant été rejetée par la Faculté et par le conseil de l'Université au motif que la postulante n'a aucune notoriété et que son projet de cours « n'est pas d'un intérêt qui s'impose », elle a interjeté appel au Conseil d'Etat, mais a été déboutée de sa réclamation. Le Conseil d'Etat estime que le conseil de l'Université est souverain et valide sa décision. Aussi écrit-elle au Ministre pour que l'on révisé l'article du règlement du 5 avril 1886 consacré aux cours libres en précisant que ces cours sont autorisés « sans distinction de sexe », ce qui est refusé par le conseil. Elle revient à la charge en juillet 1898, sans plus de succès : cette fois, sa requête est refusée « pour des motifs de discipline générale et en raison de la campagne entreprise par la postulante pour forcer de haute lutte les portes de la Faculté »<sup>15</sup>.

#### **4. Des femmes dérangelantes**

Dès l'arrivée des premières étudiantes françaises et surtout étrangères à la Faculté de médecine dans la décennie 1870, les hostilités de la communauté médicale et de certains essayistes sont déclenchées. Le docteur Richelot, vice-président de la Société de médecine de Paris, se déchaîne en 1875 dans *l'Union médicale* (Richelot 1875). Alors que l'on ne compte que trois doctoresses, il estime que l'arrivée des femmes à la Faculté constitue une « déplorable tendance », une « maladie de notre époque ». Selon lui, « les élèves en médecine

---

<sup>15</sup> A AJ16 2575.

à qui on demande ce que produit sur eux la présence des femmes dans les amphithéâtres et les salles de dissection disent : une impression de dégoût. » Et il pronostique qu'« il se passera un certain nombre d'années avant que les *étudiantes* (souligné par l'auteur) d'aujourd'hui deviennent des médecins à clientèle. » Il n'hésite pas à calomnier : c'est seulement au refus « intelligent » du Collège médical de Londres que l'on doit la première femme reçue à Paris, Miss Garrett, laquelle aurait perdu un procès intenté au Collège de Londres, ce qui s'avère faux. A sa charge, elle serait devenue l'épouse de M. Anderson, un riche négociant ! De même, Miss Putnam, qui est la fille d'un grand libraire et patron de presse de New York, serait mariée au Dr Jacobi, « cousin du socialiste allemand » ; pour sa thèse, elle aurait fait des expériences sur des petits chats : « On y trouve beaucoup d'érudition, de nombreux matériaux, concède le Dr Richelot, mais ces matériaux n'ont pas été convenablement utilisés. C'est un travail mal digéré, une quantité énorme de labeur pour un mince résultat. » Pour corser sa démonstration, le Dr Richelot évoque deux faits survenus à Zürich : une « effroyable mêlée entre les étudiantes de cette Université » à propos d'une discussion entre un Allemand et Bakounine en 1873 ; plusieurs de ces femmes étaient « armées de revolvers et ont fait feu. Il y a eu des blessées. » C'est cet incident qui aurait incité le Tsar à interdire l'exercice de la médecine aux graduées de Zürich. Le deuxième fait est le refus des étudiantes d'un professeur suisse atteint d'une grave affection à la gorge d'arrêter de fumer : « les étudiants avaient jeté leur cigare avant d'entrer ; toutes les *étudiantes* entrèrent avec d'énormes pipes à la bouche et fumant comme des caporaux. »

Quant au grand professeur Charcot, il aurait estimé à l'occasion de la soutenance de thèse de Melle Schultze en 1888 que « les prétentions [des femmes à jouer un grand rôle] sont exorbitantes, car elles sont contraires à la nature même des choses, elles sont contraires à l'esthétique » (Mesnard 1899). Un autre docteur rappelait encore en 1900 dans la *Médecine moderne* (Fiessinger 1900) les « motifs d'inaptitude » des femmes : infirmité physique, manque de sang-froid, excès de sensibilité, sensibilité imparfaitement pondérée ; il leur consentait tout au plus le soin des femmes et des enfants et avait ces mots : « une doctoresse dans la clientèle ne sera jamais qu'une excellente garde-malade », ou encore : « la femme ne peut être qu'une thérapeute médiocre », étant plus douée pour l'analyse que pour la synthèse, et enfin : « la femme doctoresse est de ces herbes folles qui ont envahi la flore de la société moderne. »

J'ai cité dans mon livre les deux volumes de l'ouvrage anti-féministe publié par Charles Turgeon, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Rennes (Turgeon 1902). Il s'agit d'une longue (près de mille pages) compilation de tous les lieux communs sur la supériorité intellectuelle de l'homme et l'infériorité de la femme et l'auteur ne manque pas de fustiger la « concurrence féminine » et « l'invasion des carrières libérales » par les femmes, autre lieu commun fin de siècle. Comme bien d'autres auteurs du tournant du siècle, il insiste sur l'anormalité des étudiantes, qui ne sauraient être de vraies femmes. Leurs camarades masculins n'ont pas trop à craindre, puisque « on oublie que les étudiantes peuvent être laides, que ce fait regrettable est d'une constatation fréquente, qu'il n'est pas sans exemple que des intellectuelles, entraînées aux spéculations viriles, éveillent l'idée d'un demi-homme sans grâce et sans beauté - auquel cas il faudrait reconnaître que leur fréquentation serait moins, pour leurs camarades, une cause de tentation qu'un précieux antidote ». Les mariages entre étudiants sont d'autant moins possibles que ces femmes, déformées par la science, ont tendance à fuir le mariage. « Comment la science, que notre siècle poursuit avec avidité, serait-elle capable de nourrir et de remplir le cœur d'une femme vraiment femme? ». D'une manière plus nuancée, car la Grande Guerre a mis en selle de nombreuses femmes, Léontine Zanta s'essaie en 1922 à une « psychologie du féminisme » (Zanta 1922). Elle y décrit la

« mélancolie » et la solitude de la femme de science et cite la grande mathématicienne Sophie Kovalewska qui aurait dit : « Les travaux scientifiques ne donnent pas la joie et ne font pas avancer l'humanité. C'est une folie d'y perdre sa jeunesse. » Mme Zanta ajoute : « Les premières femmes qui réussirent dans les carrières d'hommes, se trouvant seules, furent l'objet d'étonnement, sinon d'admiration : elles en éprouvèrent quelque enivrement ; elles tinrent par ailleurs à garder cette supériorité qui, non seulement leur apportait l'admiration de la foule mais encore des satisfactions réelles : les joies de la pensée ». Selon l'auteur, cette admiration est en baisse et « la femme cherche une autre supériorité plus solide : celle que donne une vraie personnalité, qui d'ailleurs ne violenterait point sa nature de femme. »

Le thème du mariage impossible avec une intellectuelle est notamment au cœur des romans d'une romancière célèbre à l'époque, Colette Yver, auteur de *Princesses de science* et des *Cervelines*. Dans l'un de ces manuels sur l'orientation professionnelle des jeunes qui sont nombreux à la fin du XIXe siècle, Hugues Le Roux (Le Roux 1898) s'inquiète en ces termes du devenir des filles : « Un des effets de l'instruction supérieure que nous avons donnée à nos filles est de les rendre difficiles dans leurs choix, quand l'argent leur donne la possibilité de préférer et d'écarter. Instruite comme elle est, la jeune fille moderne ne veut plus entendre parler de chef ou de maître. Elle veut un *compagnon*. Parfois, elle se considère comme supérieure à l'homme. [...] Une instruction trop complète est aussi fatale à la femme que la totale ignorance ».

Les excès dans la caricature provoquent des réactions qui s'efforcent de donner une image plus juste des étudiantes. Ainsi Edouard Petit, inspecteur de l'instruction publique, s'en veut-il d'avoir donné dans le cliché de l'étudiante arrogante et dépravée et déclare son admiration pour ces jeunes filles (Petit 1890) : « L'étudiante est le type à la mode, mais bien mal connu, bien méconnu surtout! Le bourgeois ne la voit que coiffée d'un béret tapageur, que revêtue d'une robe aux couleurs voyantes. Il lui prête une allure cavalière, provocante, il se la représente comme une personne très osée, très *fin de siècle*, qui s'affiche en public avec ses camarades...mâles, qui n'hésite pas à humer le piot, à lancer au café, voire à la brasserie, les spirales bleues d'une cigarette en activité d'emploi », bref qui répond trait pour trait à l'image convenue de l'étudiant de Paris. Ce bourgeois a tort: l'étudiante « a quelque chose de gêné, de serré, de modestement fier.[...] Héroïquement studieuse, elle fuit ses camarades mâles, pour elle des rivaux, des adversaires, des ennemis, car elle sait que par son labeur, elle conquiert sa place au soleil, elle échappe à la dépendance où la pauvreté l'emprisonne, elle entre dans la liberté. »

Charles Turgeon, dans son livre, n'évoque pas les étudiantes étrangères et, comme bien d'autres, trace un portrait générique de la femme. Mais il est une étrangère qui ne passe pas inaperçue et qui attire la caricature, c'est l'étudiante russe, dont l'image est souvent associée non sans raisons à celle de la juive. En 1880, le suicide d'une étudiante russe licenciée ès sciences provoque une analyse physiologique de l'incompatibilité entre la femme et les études supérieures. « Mettez, écrit l'auteur anonyme (Pierre et Jean, 1880), un appareil imaginaire et intuitif comme est la femme au régime du *bourrage* : vous le dessécherez bien plus vite et bien plus complètement que vous ne feriez par le même système un cerveau masculin dont le volume et la capacité font un récipient de notions et d'idées bien plus commodément distribué, plus solide et plus large. Mettez un appareil nerveux aussi délicat et aussi sensible que celui de la jeune fille devant les angoisses sans cesse renouvelées d'une série d'exams d'une difficulté croissante : vous y jetterez la perturbation ». L'auteur ajoute que c'est pire pour les Russes, les Françaises étant moins nerveuses. Selon lui, « il se développe dans les étudiants russes un genre de suicide qu'on peut définir le suicide scolaire. Plusieurs étudiants

russe se sont tués parce qu'ils n'ont pas été reçus à leurs examens. C'est bien pis maintenant : ils mettent fin à leurs jours par peur de ne les pouvoir passer. » Autour du personnage d'un interne à la Salpêtrière qui se spécialise dans les névroses, Jules Clarétie (Clarétie 1881) met en scène un univers de folles et d'hystériques, parmi lesquelles l'inévitable Russe, Olga, qui s'est arraché les seins pour ne pas devenir mère. Dans son roman le plus engagé, *Princesses de science* (Yver 1907), quatre types de femmes, toutes insérées dans le milieu médical, et qui toutes échouent dans la conciliation de l'amour et du métier, sont mis en scène : Thérèse, fille d'un éminent professeur de médecine, brillante interne, qui refuse à son amant de renoncer à sa carrière et perd la fille qu'elle a de lui, Mme Lancelevée, doctoresse célibataire endurcie, Jeanne, sage-femme devenue docteur, qui vit pauvrement avec son mari et ses quatre enfants et enfin, Dina, l'inévitable Russe, pauvre, farouche, qui fuit l'amour d'un étudiant français. La Russe juive fait enfin partie de la galerie de portraits d'étudiantes pleine de haine publiée par une certaine Paule Bassac dans *La Revue bleue* (Bassac 1913), alors que les polémiques se sont calmées.

Une étude sur les étudiantes étrangères parue dans le journal *La Fronde* en 1898 (Fabrègue 1898) enfile les lieux communs sur les étudiantes russes, une fois de plus à partir de récents suicides. L'auteur fait un parallèle entre les Polonaises et les Russes d'une part, les Américaines et les Anglaises de l'autre. Selon elle, les premières ne sont pas les amoureuses que l'on dit, mais plutôt des « dom Quichotte » enthousiastes et « éprises d'un rêve de bonté ». Elles sont pauvres, vivent sous les toits dans d'étroites mansardes avec un budget de 25 à 50 francs par mois, travaillent beaucoup, « mais le diplôme une fois obtenu, elles continuent à végéter. » Elles ne connaissent rien de la vie réelle : « isolées, sans relations, elles n'ont aucun des moyens qui servent à ce qu'on appelle "arriver à Paris". » Elles sont mal habillées, « petites, laides, le teint d'une personne qui ne mange pas à sa faim », elles ont du mal à lier contact. L'auteur évoque la fille juive d'un banquier de Varsovie, qui, malgré une pension mensuelle de 150 francs, est maigre et a un « visage prématurément ridé. » Elle reconnaît qu'elle n'a pas « les traits de caractère qu'on se plaît généralement à reconnaître aux descendants d'Abraham et de Jacob : ni fourbe, ni avare » Elle aima un jour et devint folle !

A l'inverse, les Anglo-saxonnes n'ont pas « l'âme enthousiasmée par d'utopiques rêveries » : autant la Polonaise « est sentimentale, passionnée de beauté morale et de bonté, autant l'autre est froide, pratique, éprise seulement de son bien-être personnel. » Aucune n'est pauvre, et elles cherchent toujours à en avoir pour le moins d'argent possible en suivant les cours gratuits ; elles ne vivent pas seules, mais dans des pensions de famille où elles retrouvent leur cuisine, leur langue, leurs habitudes.

Curieusement, le thème de l'éventuelle concurrence féminine dans les professions médicales est assez peu présent avant la Grande Guerre : les femmes ne constitueront un danger qu'après le premier conflit mondial. Toutefois, le romancier Georges Duhamel, qui trace dans *La pierre d'Horeb* (Duhamel 1926) un beau portrait de la colonie russe de Paris, avoue candidement être rempli de « de vergogne et de colère » à l'idée qu'une femme pourrait le supplanter dans ses études : « En elle, déclare-t-il, je distinguais déjà des condisciples, des concurrentes. Me vint tout de suite l'idée qu'il faudrait les vaincre deux fois, que les prendre dans ses bras ne suffirait pas, qu'il importait, aussi, de les soumettre d'autre façon ».

## 5. Mariage et exercice du métier

A en croire les contemporains, qui ne donnent d'ailleurs pas de chiffres, les étrangers seraient nombreux à s'installer en France à la fin du siècle et l'on a vu plus haut le doyen de la Faculté de médecine se plaindre de ce que les étrangers « accaparent la meilleure clientèle. » En 1900, le doyen Brouardel remarque au conseil de l'Université que la France a longtemps reçu « un grand nombre de Russes et de Serbes expulsés pour la plupart de leur pays et n'y pouvant rentrer, et qui s'établissent en France après leur doctorat, surtout dans les grandes villes », au point de susciter les protestations des médecins français. Mais, ajoute-t-il, depuis la création en 1898 du doctorat d'Université, ces étrangers auraient pris une autre direction, mais ils auraient été remplacés par d'autres, particulièrement d'Amérique du Nord<sup>16</sup>.

Nous avons la chance de posséder beaucoup d'informations précises sur l'exercice de la médecine en France, non par les étrangers, mais par les étrangères, grâce à une abondante littérature féministe de la Belle Epoque et de l'Entre deux guerres avide de montrer que les femmes réussissent dans tous les domaines qu'elles ont investis. Ce sont souvent les anciennes diplômées qui écrivent ces ouvrages, qui sont parfois leur thèse de doctorat. Ces ouvrages nous permettent de mesurer la conquête de la capitale par les dames de la Faculté de médecine. Selon la polonaise Caroline Schultze reçue docteur à Paris en 1888 (Schultze 1888) et une autre polonaise, Mélanie Lipinska, reçue docteur en 1900 (Lipinska 1900), Paris comptait en 1888 onze femmes docteurs, dont quatre à clientèle mixte, quatre spécialisées dans les maladies de la femme et de l'enfant, une spécialiste des maladies de la bouche et deux obstétriciennes ; 45 sont mariées (55 dans notre corpus). Dans la thèse de la première avocate française, Jeanne Chauvin (Chauvin 1892, p. 230), on lit qu'en 1892, la France comptait une vingtaine de femmes médecins alors que les Etats-Unis en auraient alors 3 000. Selon Haryett Fontanges (Fontanges 1901), on comptait en 1898 77 femmes médecins dont elle donne les adresses, parmi lesquelles beaucoup d'étrangères : 70 exerçaient chez elles, deux étaient chefs d'établissement et il y avait trois chefs de maison de santé en banlieue. Selon le Dr Mesnard (Mesnard 1899), elles ne sont en 1899 qu'au nombre de seize à Paris (Mmes Benoît, Brès, Conta, Danel, Guenot, Perrée, Sollier, Verneuil, etc.) et une à Nice (Mme de Hérodinoff). Mélanie Lipinska (Lipinska 1900) cite les 87 femmes médecins exerçant en 1900 à Paris et en province, dont 80 exercent chez elles. Ainsi, en 1900, sur les 200 femmes reçues docteurs à Paris, seulement 44 % exerceraient. Que sont devenues les autres ? Les témoignages ne disent rien de celles qui ont renoncé (après leur mariage ?), sont retournées dans leur pays ou ont choisi une autre voie professionnelle. Selon Gabrielle Reval (Reval 1904), certaines se sont faites masseuses ou manucures. En 1923, on comptait 160 femmes docteurs à Paris (Bertheaume 1923). Edmée Charrier (Charrier 1931, p. 301) établit la progression suivante : on ne compte en 1882 que 7 femmes médecins exerçant en France ; en 1888, elles sont 11 à Paris, en 1903, 95, dont 30 à Paris, en 1921, 160 à Paris et presque autant en province et dans les colonies, en 1928, 556 dont 344 dans le département de la Seine. En 1929, sur les 900 femmes qui ont été reçues docteurs à Paris, 243 sont établies professionnellement, les autres s'étant mariées et/ou n'exerçant pas (Largillière 1982). Ainsi, entre 1882 et 1929, le nombre de femmes médecins en exercice a été multiplié par 80. Par rapport aux quelque 12 000 médecins exerçant en France au tournant du siècle, dont 2 500 à Paris, il est difficile de parler d'une concurrence dangereuse !

Rappelons en outre qu'à l'inverse de la situation américaine ou anglaise, les praticiennes sont pour la plupart cantonnées à quelques fonctions ou spécialités telles que les maladies des femmes et des enfants, les crèches, les dispensaires, les établissements scolaires. Une petite poignée enseigne ou dirige un hôpital. La situation de deux des premières doctresses reçues à

---

<sup>16</sup> AN AJ16 2575.

Paris et exerçant à l'étranger est significative du décalage avec les pays anglo-saxons : Miss Putnam enseigne à l'Université libre de New York et à l'École de médecine de Chicago et Mme Garrett Anderson fondera l'École et l'Hôpital des femmes docteurs de Londres. Peu de doctoresses exerçant en France accèdent à la notoriété. L'exemple le plus éblouissant est l'Américaine Augusta Klumpke (1859-1927), reçue en 1889, la future épouse du Dr Déjerine, professeur à la Salpêtrière (1849-1917) : elle fut avec Blanche Edwards la première femme interne, deviendra une grande neurologue et sera élue en 1914 présidente de la Société de neurologie (Bertheaume 1923). La première doctoresse française, Mme Brès (1842-1922), reçue en 1875, établit son cabinet pour les maladies des femmes et des enfants rue Boissy d'Anglas « où elle se crée une riche clientèle bourgeoise » (Fontanges 1901) avant de fonder une crèche. Quant à Blanche Edwards (1858-1941), mariée au Dr Pilliet, la première interne, elle sera médecin au lycée Lamartine et professeur à l'École d'infirmières de Bicêtre dès 1891, avant de remplacer son mari à la chaire de physiologie de l'hôpital Lariboisière ; elle sera en outre la vice-présidente de la Ligue pour le droit des femmes et créera la Ligue des mères de famille. Une autre doctoresse célèbre est la féministe Madeleine Pelletier (1904), reçue interne en psychiatrie en 1903 et qui devient médecin généraliste (Largillière 1982).

Les ouvrages cités, notamment celui d'Haryett Fontanges, évoquent d'autres doctoresses moins exemplaires, parmi lesquelles Mme Landais (1892) qui a fondé une maison de santé près de la gare Montparnasse, Berthe Dylion (1890) qui dirige une clinique pour les maladies des femmes, Juliette Desmolières, médecin de la crèche du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, Melle Bonsignorio (1897), médecin oculiste des Ecoles normales de Sèvres et Fontenay, Mme Gaches Sarraute (1884), devenue Mme Barthélémy, médecin de l'Opéra et de l'orphelinat des arts et inventeur d'un corset moderne, Melle Benoît (1883), médecin dans les sessions d'examen des jeunes filles et au lycée Molière, Mme Fourré, médecin du lycée Victor Hugo, Mme Schultze Bertillon (1888), polonaise d'origine, médecin du lycée Racine, Mme Tourangin née Chopin (1889), médecin du lycée Fénelon et de l'École normale d'institutrices de la Seine, Mme Peltier, premier médecin des bureaux de bienfaisance, Mme Perat, directrice de clinique à Paris, Mme Boyer (1892), médecin des Postes et Télégraphes. Plusieurs se sont établies en banlieue (Alice Sollier a établi avec son mari un sanatorium à Boulogne-sur-Seine) ou en province (Melle Bouët à Vichy, Mme de Puffe de Magondeau à Lille, Mme de Hérodinoff (1887) à Nice, Mme Gorwitz à Lyon). Parmi les doctoresses revenues dans leur pays, citons (Charrier 1923) la Roumaine Marie Cutzarida Craturescu (1884) qui est dès 1885 médecin à l'hôpital de la maternité de Bucarest.

## **Conclusion**

On aurait aimé rassembler plus d'informations sur ces 200 pionnières : comment se passa leur départ pour Paris, quelle formation elles reçurent, quels maîtres les ont marquées intellectuellement, quel fut leur vie quotidienne au Quartier latin, quelles amitiés elles ont nouées, quelles relations elles gardèrent avec leurs familles, comment se passa leur retour au pays pour celles qui quittèrent la France.

Dans les années qui précèdent la Grande Guerre, l'image insolite de la femme docteur est entrée dans les mœurs et l'étudiante en médecine, la « carabine », n'a plus rien de scandaleux. Gabrielle Reval (Reval 1904) remarque que « jadis, la doctoresse apparaissait pour beaucoup de gens comme une excentrique ou un monstre », ce qui n'est plus le cas, à Paris, affirme-t-elle. Commence le combat des avocates, qui ont dû attendre une loi de 1900 pour entrer au barreau. La guerre et la naissance de l'URSS interrompent le flot des étudiantes russes, que remplacent les Roumaines, les Polonaises, les Serbes, les Grecques, les Anglaises.

Reste le souvenir dans les écrits féministe, nombreux entre les deux guerres mondiales, de ces dernières années du XIXe siècle qui voient s'accroître la population des étudiantes en médecine. Il est regrettable que très peu de témoignages racontent la manière dont celles-ci ont vécu personnellement une situation qui cumulait les handicaps : dans ces années de luttes parfois intenses - comme le montre l'exemple de l'externat et de l'internat -, il fallait de la témérité, en ce qui concerne les Françaises, pour affronter la famille, parfois le mari, passer à plus de 25 ans des épreuves du baccalauréat auxquelles l'enseignement secondaire féminin n'avait pas préparé et entrer à l'École de médecine sous les huées des garçons ; pour les étrangères, et particulièrement les Russes, pour s'exiler après avoir subi les avanies réservés aux Juifs, apprendre le français, affronter les critiques de l'appareil universitaire à l'égard d'une formation insuffisante et les préjugés à l'égard de la jeune fille russe, pauvre, idéaliste et éventuellement suicidaire tout en subissant les critiques à l'égard de leur future installation en France. Ces pionnières devaient assumer le fait d'être en même temps chargées de tous les maux : être des femmes savantes, des étudiantes, des étrangères, Russes de surcroît, et enfin de futures femmes médecins. On ne peut qu'être pleins d'admiration pour un tel exploit.

### Bibliographie

- Bassac Paule, « Notes sur les étudiantes », *Revue politique et littéraire, Revue bleue*, 27 sept. 1913, n° 13, p. 401-405, et 4 oct. 1913, n° 14, p. 438-443.
- Bertheaume, Dr Marthe, « Les femmes médecins », *La Grande Revue*, 2<sup>e</sup> série, n° 213, août 1923, p. 25-38.
- Charrier, Edmée, *L'évolution intellectuelle féminine*, Paris, 1931.
- Chauvin, Jeanne, *Des professions accessibles aux femmes en droit romain*, Paris, 1892.
- Cinquante ans de féminisme 1870-1920*, Paris, 1921.
- Christen-Lécuyer, Carole, « Les premières étudiantes de l'Université de Paris », *Travail, genre et sociétés, la revue du MAGE*, n° 4, 2000, p.35-50.
- Clarétie Jules, *Les Amours d'un interne*, Paris, E. Dentu, 1881.
- Duhamel, Georges, *La Pierre d'Horeb*, Paris, 1926.
- Fabrègue, Aimée, « Les étudiantes étrangères à Paris », *La Fronde*, 24, 25 et 26 juin 1898
- Fiessinger, Dr Ch., « L'inaptitude médicale des femmes », *La médecine moderne*, n° 11, 11<sup>e</sup> année, 7 février 1900, p. 81.
- Fontanges, Haryett, *Les femmes docteurs en médecine dans tous les pays. Etude historique, statistique, documentaire et anecdotique*, Paris, 1901.
- Largillière, Aliette, *Une femme médecin au début du Xxe siècle : Madeleine Pelletier*, Thèse pour le doctorat en médecine, Faculté de médecine de Tours, février 1982.
- Lécuyer, Carole, « Une nouvelle figure de la jeune fille sous la Troisième République : l'étudiante », *Clio, Histoire, femmes et sociétés*, 1996, n° 4, p. 166-176.
- Le Roux, Hugues, *Nos filles, qu'en ferons-nous*. Paris, Calmann-Lévy, 1898.
- Lipinska, Mélanie, *Histoire des femmes médecins depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours*, Paris, 1900.
- Manitakis, Nicolas, « Les migrations estudiantines en Europe, 1890-1930 », in Leboutte, René, éd, *Migrations et migrants dans une perspective historique. Permanences et innovations... International conference proceedings. European Forum 1997-8*, Bruxelles, 2000, (série "Multiple Europe", n° 12), p. 243-270.
- Manitakis, Nicolas, « Etudiants étrangers, universités françaises et marché du travail intellectuel (fin du XIXe-années 1930) : certifier sans gratifier, des titres universitaires pour l'exportation », in Guichard, E, Noiriél, Gérard, *Construction des nationalités et immigration dans la France contemporaine*. Paris, 1997, p. 23-154.

- Mesnard, Dr E.-H., *Miss Elisabeth Blackwell et les femmes médecins*, Bordeaux, 1899.
- Moulinier, Pierre, *La naissance de l'étudiant moderne (XIXe siècle)*, Paris, 2002.
- Moulinier, Pierre, « Les étudiants étrangers à Paris au XIXe siècle. Origines géographiques et cursus scolaires », in Peter, Hartmut Rüdiger, Tikhonov, Natalia, *Universitäten als Brücken in Europa, Les Universités : des ponts à travers l'Europe*, Frankfurt-am-Main, 2003.
- Paquet-Mille, Mme A., *Nouveau guide pratique des jeunes filles dans le choix d'une profession*, Paris, 1891.
- Petit, Edouard, *Alentour de l'école, les parents, les maîtres et les élèves*. Paris, 1890.
- Pierre et Jean, « Notes et impressions », *Revue politique et littéraire*, 2<sup>e</sup> série, n° 23, 4 décembre 1880, p. 549-550.
- Reval, Gabrielle, *L'avenir de nos filles*, Paris, 1904.
- Richelot, Dr G. *La femme médecin*, Paris, 1875.
- Schultze, Caroline, *La femme médecin au XIXe siècle*. Thèse pour le doctorat en médecine, Paris, 1888.
- Tikhonov, Natalia, « Les étudiantes russes dans les universités suisses à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle : les raisons d'un choix », in Head-König, Anne-Lise, Mottu-Weber, Liliane, dir., *Les femmes dans la société européenne, 8<sup>e</sup> congrès des historiennes suisses*, Genève, 2000, p. 91-103.
- Turgeon, Charles, *Le féminisme français. L'émancipation individuelle et sociale de la France*, Paris, 1902, 2 vol.
- Yver, Colette, *Princesses de science*, Paris, Calmann-Lévy, 1907.
- Zanta, Léontine, *Psychologie du féminisme*. Préface de Paul Bourget, Paris, 1922.